



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 JANVIER 2020, À 16:30 HEURES

AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À
BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.

Étaient présents :

| | |
|-----------------------------|---|
| Monsieur Yves Corriveau | Président et Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| Monsieur Daniel Plouffe | Vice-Président et Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée |
| Madame Diane Lavoie | Déléguée de la Ville de Beloeil |
| Monsieur Patrick Marquès | Délégué de la Ville de Carignan |
| Madame Alexandra Labbé | Déléguée de la Ville de Chambly |
| Monsieur André Gosselin | Délégué substitut de la Ville de Contrecoeur |
| Monsieur Martin Dulac | Délégué de la Municipalité de McMasterville |
| Monsieur Jacques Portelance | Délégué substitut de la Ville d'Otterburn Park |
| Monsieur Bruno Gattuso | Délégué substitut de la Ville de Richelieu |
| Monsieur Stéphane Williams | Délégué de la Municipalité de Saint-Amable |
| Monsieur Yves Lessard | Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand |
| Madame Marilyn Nadeau | Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste |
| Madame Nicole Marchand | Déléguée substitut de la Ville de Sainte-Julie |
| Madame Jocelyne G. Deswarte | Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu |
| Monsieur Normand Teasdale | Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil |
| Monsieur Martin Damphousse | Délégué de la Ville de Varennes |
| Monsieur Alexandre Bélisle | Délégué de la Municipalité de Verchères |

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Yves Corriveau.

Étaient également présents :

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Monsieur Marco Carrier | Directeur par intérim |
| Madame Nathalie Guérin | Secrétaire-Trésorière |
| Madame Marie-Claude Veilleux | Secrétaire à la direction |

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2019;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 4.1 13 novembre 2019
 - 4.2 3 décembre 2019
 - 4.3 11 décembre 2019



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Départ – Policier temporaire
- 5.2 Conseillère en ressources humaines – Confirmation de statut
- 5.3 Abolition du poste de Greffier et Responsable des archives
- 5.4 Création du poste de Greffier-adjoint et Responsable des archives
- 5.5 Nomination d'une Greffière-adjointe et Responsable des archives

6. Administration et finances – Résolutions;

- 6.1 Contrat avec ÉmergenSys – Renouvellement
- 6.2 Soumission 2020-01 pour divers articles vestimentaires pour les policiers
- 6.3 Demande de prix 2020-R-012 pour l'achat de bottes et chaussures
- 6.4 Demande de prix 2020-R-013 pour l'achat de vestes pare-balles
- 6.5 regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés
- 6.6 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Avis de motion – Projet de règlements – Adoption;

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondances
- 8.2 Renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Résolution de la Ville de Richelieu

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16 : 50 heures.

POINT 2 **RÉSOLUTION**

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité en y ajoutant le point suivant :

- 5.6 Embauche d'une Analyste en renseignements criminels;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2099



No de résolution
ou annotation

CA-20-2100

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2019 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2101

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 13 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 11 décembre 2019

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 13 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 11 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 13 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 11 décembre 2019;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 13 novembre 2019, 3 décembre 2019 et 11 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS**

CA-20-2102

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Départ – Policier temporaire**

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

- Gabriel Chagnon

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 22 janvier 2020;

- Gabriel Chagnon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2103

POINT 5.2 **RÉSOLUTION** **Conseillère en ressources-humaines – Confirmation de statut**

ATTENDU la résolution CA-19-2039 adoptée le 26 juin 2019 par le Conseil d'Administration de la Régie procédant à la nomination de Madame Geneviève Laliberté comme Conseillère aux ressources humaines de la Régie;

ATTENDU que Madame Laliberté a débuté sa période de probation le 22 juillet 2019;

ATTENDU qu'elle aura complété le 22 janvier 2020 sa période de probation de six (6) mois comme Conseillère aux ressources humaines;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, recommandant de confirmer la nomination de Madame Geneviève Laliberté;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Geneviève Laliberté au poste de Conseillère aux ressources humaines pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 22 juillet 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2104

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Abolition du poste de Greffier et Responsable des archives

ATTENDU que le poste de Greffier et Responsable des archives est vacant depuis le 23 octobre 2019;

ATTENDU que le poste n'a pas été comblé suite au processus de recrutement ayant eu lieu à l'automne 2019;

ATTENDU le rapport préparé par la Secrétaire-trésorière recommandant de remplacer le poste de Greffier et Responsable des archives par celui de Greffier-adjoint et Responsable des archives;

ATTENDU qu'il serait opportun d'abolir le poste de Greffier et Responsable des archives en date du 22 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

D'ABOLIR le poste de Greffier et Responsable des archives en date du 22 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2105

POINT 5.4

RÉSOLUTION

Création du poste de « Greffier-adjoint et Responsable des archives »

ATTENDU que lors de l'affichage d'octobre 2019 d'un poste greffier, le processus n'a pas permis de combler le poste puisque trois (3) personnes se sont désistées et que les autres candidatures ne répondaient pas à nos attentes ;

ATTENDU les représentations de la Secrétaire-trésorière lors du comité exécutif du 15 janvier 2020 ;

ATTENDU le rapport de la Secrétaire-Trésorière du 16 janvier 2020 recommandant au Conseil d'administration de la Régie la création d'un poste cadre civil de « Greffier-adjoint et Responsable des archives » ;

ATTENDU que ce même rapport recommande la modification de l'organigramme;

ATTENDU que le titulaire de ce poste exécutera notamment les fonctions suivantes:



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- ❖ Planifier, superviser, coordonner et contrôler les activités du service du greffe;
- ❖ Superviser les demandes d'accès à l'information en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*;
- ❖ Superviser et contrôler la gestion des documents conformément à la *Loi sur les archives*;
- ❖ Superviser et gérer les demandes de vérification d'antécédents judiciaires;

ATTENDU que le salaire annuel est celui de la classe 1 de la structure salariale des cadres;

ATTENDU que les conditions de travail sont celles prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la *Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent*;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE CRÉER au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent un poste de « *Greffier-adjoint et Responsable des archives* »;

DE MODIFIER l'organigramme tel que proposé dans le rapport de la Secrétaire-trésorière;

D'ÉTABLIR que ce poste est un poste régulier à temps complet;

DE DÉCLARER que les avantages consentis sont ceux prévus au *Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent* ou par toutes résolutions adoptées par le Comité Exécutif ou le Conseil d'Administration concernant leurs conditions de travail ou leurs rémunérations;

DE FIXER le salaire annuel à la classe 1 de la structure salariale des cadres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.5

RÉSOLUTION

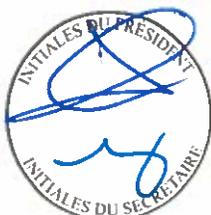
Nomination d'une Greffière-adjointe et Responsable des archives

ATTENDU qu'un poste de Greffier-adjoint et Responsable des archives doit être comblé suite à sa création;

ATTENDU le rapport de la Secrétaire-trésorière concernant l'abolition du poste de Greffier et Responsable des archives (poste vacant) et la création du poste de Greffier-adjoint et Responsable des archives;

ATTENDU que Madame Marie-Claude Veilleux a été secrétaire au service du Greffe de la Régie pendant plus de 10 années et qu'elle détient les qualifications et l'expérience pertinentes;

CA-20-2106



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAIN-T-LAURENT

ATTENDU le rapport déposé par la Secrétaire-trésorière recommandant la promotion de Madame Marie-Claude Veilleux;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

DE NOMMER, Madame Marie-Claude Veilleux, au poste de cadre civil de « *Greffière-adjointe et Responsable des archives* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RENDRE effective cette nomination à compter du 27 janvier 2020;

DE DÉCLARER que la rémunération annuelle de Madame Veilleux est de 72 685 \$ (classe 1, échelon 1) de la structure salariale des cadres;

DE DÉCLARER que Madame Veilleux bénéficie de tous les avantages consentis aux cadres par le *Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police de Richelieu-Saint-Laurent* ou par toutes résolutions adoptées par le Comité Exécutif ou le Conseil d'Administration concernant leurs conditions de travail ou leurs rémunérations;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.6

RÉSOLUTION

Embauche d'une Analyste en renseignements criminels

ATTENDU la résolution CA-19-2086 adoptée le 26 novembre 2019 par le Conseil d'Administration autorisant la création d'un poste régulier à temps complet d'analyste en renseignements criminels;

ATTENDU qu'un affichage a été fait du 16 octobre au 3 novembre 2019, autant à l'interne qu'à l'externe;

ATTENDU qu'aucune candidature de l'interne n'a été déposée mais quelque 80 candidatures l'ont été à l'externe;

ATTENDU que cinq (5) personnes ont été retenues pour passer une entrevue;

ATTENDU que les entrevues se sont déroulées les 9, 10 et 11 décembre 2019;

ATTENDU la résolution CE-20-3401 du 15 janvier 2020 autorisant l'embauche de Madame Anna Gaudreault à titre d'analyste en renseignement criminels;

ATTENDU le désistement de Madame Anna Gaudreault;

ATTENDU que le comité de sélection composé de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines), Monsieur François Boisclair (Inspecteur-chef), Monsieur Christian Cameron (Capitaine) et Monsieur Robby Dubé (Lieutenant-détective), s'est à nouveau réuni et a convenu de retenir la candidature de Madame Marie-Julie Cantin;

CA-20-2107



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources Humaines, recommandant l'embauche de Madame Marie-Julie Cantin;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'embauche, à compter du 10 février 2020, de la personne suivante, au poste de « *Analyste en renseignements criminels* » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent au taux horaire de 34,69\$ (classe 8, salaire 2020, échelon 1) et suivant, pour les autres conditions, les avantages prévus à la convention collective de travail des employés de bureau et des préposés aux communications de la Régie prévoyant notamment une période d'essai de huit cent soixante-dix-huit (878) heures travaillées:

→ Madame Marie-Julie Cantin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

POINT 6.1

RÉSOLUTION

Contrat avec ÉmergenSys — Renouvellement

ATTENDU la résolution CE-20-3403;

ATTENDU que l'entreprise ÉmergenSys assure le service d'entretien des communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de Police Richelieu Saint Laurent depuis la prise en charge;

ATTENDU que les logiciels nécessaires aux communications radio et à la répartition des appels ont été acquis de l'entreprise d'ÉmergenSys;

ATTENDU que l'article 573.3, 9o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat à renouveler est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise ÉmergenSys et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des communications du Centre d'Appels d'Urgence connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de défauts ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « *découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel* »

CA-20-2108



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants »;

ATTENDU que le contrat d'entretien liant la Régie et ÉmergenSys prenait fin le 31 décembre 2019;

ATTENDU le dépôt du nouveau contrat proposé, lequel prévoit une augmentation de 3%;

ATTENDU le libellé du contrat proposé pour l'année 2020 et ce, pour un coût annuel total de 126 413,38 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Nicole Marchand

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise ÉmergenSys Solutions Inc, pour l'année 2020, le contrat d'entretien des systèmes informatiques, communications radio et répartition des appels de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement d'une somme de 126 413,38 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise ÉmergenSys pour ledit contrat d'entretien;

D'AUTORISER le paiement de cette somme par versements mensuels;

D'AUTORISER la Secrétaire-Trésorière, Madame Nathalie Guérin ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer ledit contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Octroi du contrat pour l'achat de chemises et de pantalons

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit, afin de respecter l'article 30 de la convention collective intervenue avec la Fraternité, disposer d'articles vestimentaires notamment de chemises manches courtes et longues de même que des pantalons, pour répondre aux besoins des policiers et policières pour l'année 2020;

ATTENDU que la Régie a préparé et fait publier un appel d'offres (soumission 2020-001) dans trois quotidiens locaux et le site électronique d'appels d'offres (SEAO);

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu à la date et l'heure prévue soit le 15 janvier 2020 à 13:35 heures;

ATTENDU que la soumission a été divisée en huit (8) groupes, en fonction des différents achats qui doivent être effectués ;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre pour les groupes 1, 3, 4, 5, 7 et 8;

CA-20-2109



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre pour le groupe 2;

ATTENDU qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre pour le groupe 6 lequel n'était pas conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des groupes distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise *Martin Lévesque Inc.* a la plus basse soumission conforme pour les groupes 1, 3, 5, 7 et 8;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise *Centre du travailleur FH* a la plus basse soumission conforme pour les groupes 2 et 4;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse soumission conforme pour les articles vestimentaires des groupes 1, 3, 5, 7 et 8 est de 93 232,30\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse soumission conforme pour les articles vestimentaires des groupes 2 et 4 est de 9 320,20\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2020 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-651;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de différents articles vestimentaires pour policiers et policières pour l'année 2020, aux entreprises ayant les plus basses soumissions pour chacun des groupes, soit :

- Les groupes 1, 3, 5, 7 et 8 à *Martin Lévesque Inc.* pour un montant de 93 232,20\$ plus les taxes applicables ;
- Les groupes 2 et 4 à *Centre du travailleur FH* pour un montant de 9 320,20\$ plus les taxes applicables ;

DE REJETER la seule soumission reçue du *Centre du travailleur FH* pour les items du groupe 6, les items n'étant pas conformes à l'appel d'offres;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière, à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

CA-20-2110

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6.3

RÉSOLUTION

Demande de prix 2020-R-012 pour l'achat de bottes et chaussures

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent doit faire l'achat, pour l'année 2020, de bottes et de chaussures pour les policiers;

ATTENDU que la Régie a procédé, sur invitation, auprès de cinq (5) entreprises à savoir :

- Imrico-Préfair (Beloeil, Québec);
- Centre du travailleur FH (Sainte-Julie, Québec);
- Sport Expert (Beloeil, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse);
- Chaussures 22 (Saint-Hubert, Québec) ;

ATTENDU que la demande de prix a été divisée en douze (12) items, en fonction des différents achats qui doivent être effectués;

ATTENDU que quatre (4) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour les items 1 à 10;

ATTENDU que deux (2) propositions conformes aux exigences demandées ont été reçues pour l'item 11;

ATTENDU qu'une seule proposition conforme aux exigences demandées a été reçue pour l'item 12;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise *Imrico-Préfair* est la plus basse proposition pour les items 1 à 10;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise *Chaussures 22* est la plus basse proposition pour l'item 11;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise *Sport Expert* est la plus basse proposition pour l'item 12;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les bottes et chaussures (items 1 à 10) est de 26 985,99 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour le modèle de chaussures (item 11) est de 599,90 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour le modèle de chaussures (item 12) est de 840,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2020 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-651;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de bottes et chaussures pour les policiers, pour l'année 2020, aux entreprises ayant les plus basses propositions pour chacun des items, soit :

- Items 1 à 10 : à *Imrico-Préfair*, pour un montant de 26 985,99 \$ plus les taxes applicables;
- Item 11 : à *Chaussures 22*, pour un montant de 599,90\$ plus les taxes applicables ;
- Item 12 : à *Sport Expert*, pour un montant de 840,00\$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à ces transactions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.4

CA-20-2111

RÉSOLUTION

Demande de prix 2020-R-013 pour l'achat de vestes pare-balles

ATTENDU que la Régie a l'obligation suivant l'article 30.1 F) de la convention collective la liant à ses policiers de fournir à chacun, à tous les cinq (5) ans, une veste pare-balles;

ATTENDU que la Régie devra, en 2020, remplacer trente-six (36) vestes pare-balles (31 pour hommes; 5 pour femmes);

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a procédé, sur invitation, à une demande de prix pour l'acquisition de ce matériel auprès de deux (2) fournisseurs à savoir:

- Ten4 Body Armour (Laurierville, Québec);
- Uniform Works (Dartmouth, Nouvelle-Écosse);

ATTENDU que deux (2) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU la recommandation de Madame Nancy Prévost, acheteur, de retenir la proposition de l'entreprise « *TEN4 Body Armour* »;

ATTENDU la recommandation de Madame Prévost, de faire l'achat des vestes pare-balles de l'entreprise « *TEN4 Body Armour* » pour un prix de 23 504,40 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *TEN4 Body Armour* » le contrat pour l'achat de trente-six (36) vestes pare-balles pour un prix de 23 504,40 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Secrétaire-Trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2112

POINT 6.5

RÉSOLUTION

Regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés

ATTENDU que les contrats pour l'achat de papeterie se terminent le 13 mai 2020;

ATTENDU la résolution CE-08-758 adoptée le 6 février 2008 par le Comité Exécutif par laquelle la Régie informait la MRC de Lajemmerais (aujourd'hui Marguerite-D'Youville) de son intention de participer au regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes;

ATTENDU que la MRC de Marguerite-D'Youville demande aux municipalités locales qui désirent adhérer au regroupement ainsi qu'à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, d'autoriser la Municipalité régionale de comté à procéder, pour la période du 14 mai 2020 au 13 mai 2021, à des appels d'offres sur invitation concernant le regroupement régional d'achat d'enveloppes et de papier recyclés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Bruno Gattuso

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à procéder, pour la période du 14 mai 2020 au 13 mai 2021, à un appel d'offres public, incluant la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent concernant le regroupement régional d'achat de papier à photocopier et à un appel d'offres sur invitation pour les enveloppes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-20-2113

POINT 6.6

RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 21 a), b) et c);



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 2 525 461,97 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT – ADOPTION

Aucun sujet n'est traité.

POINT 8

DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1

CORRESPONDANCE

I. **Soumise au Comité Exécutif du 11 décembre 2019 :**

Aucune.

II. **Soumise au Comité Exécutif du 15 janvier 2020 :**

Aucune.

III. **Soumise au Conseil d'Administration du 22 janvier 2020 :**

Aucune.

POINT 8.2

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT – RÉSOLUTION DE LA VILLE DE RICHELIEU

Les Élus prennent connaissance de la résolution de la Ville de Richelieu traitant du coût de service primaire 9-1-1 déposé séance tenante.

Monsieur Plouffe dépose à son tour un document résumant les interrogations et commentaires faits par M. Jacques Ladouceur lors d'une rencontre ayant eu lieu au mois de mai 2019 avec les membres du Comité Exécutif.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Les Élus expriment divers commentaires sur le sujet.

Madame Guérin propose de déposer, à la prochaine rencontre du Conseil d'administration, un court rapport résumant le mode de fonctionnement du Centre d'appels d'urgence de la Régie.

Monsieur Plouffe suggère également à tous les élus de relire les règlements internes de la Régie d'ici la prochaine rencontre.

En lien avec l'article 13 de l'entente de création de la Régie, Madame Alexandra Labbé s'interroge à savoir s'il est envisageable d'entreprendre un processus visant à l'uniformisation des règlements municipaux. Monsieur Dampousse suggère de débiter par les règlements les plus urgents ou irritants. Un rapport d'analyse et de recommandation sera déposé.

POINT 9 **VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 10 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

CA-20-2114

POINT 11 **RÉSOLUTION** **Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN
Secrétaire-Trésorière


YVES CORRIVEAU
Président